

Engagements réciproques

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Horaires selon la disponibilité des bénévoles

Les réservations, enlèvement et restitution se feront selon la disponibilité des bénévoles et sur RDV. La préparation, le chargement, le déchargement et la vérification du matériel se feront obligatoirement avec l'utilisateur-coopérateur.

Conditions d'accès au service

Le nouveau parc de matériel du Centre de Ressources est destiné aux associations loi 1901, coopératives et collectivités militantes du Centre de Ressources.

La militance passe par :

1. Une cotisation de 25€ / 50€ ou 100€ en fonction du statut de l'adhérent
2. Une contribution de 100€ par an pour permettre d'entretenir et de remettre en état le matériel
3. Une implication concrète d'au moins deux journées par an dans le fonctionnement de FENICS (réunions, gestion, entretien matériel, aide aux chargements etc...)
4. L'acceptation de ce règlement

Réservation

Par mail à fenics@centre-de-ressources.fr.

Cette demande doit comprendre :

1. Les coordonnées complètes de la structure (téléphone, mail, adresse postale)
2. Le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne qui vient chercher le matériel
3. Le lieu, la date et l'intitulé de la manifestation, de la ou des représentations
4. Les dates de retrait et de restitution souhaitées
5. Si possible, la désignation et la quantité des articles commandés

Règlement

Le règlement par chèque doit impérativement intervenir avant la sortie du matériel.

Responsabilités

L'utilisateur-coopérateur en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès la prise en charge et jusqu'à sa restitution. L'utilisateur-coopérateur engage sa responsabilité civile pendant tout le temps d'utilisation du matériel.

Les membres de FENICS doivent signaler tous dysfonctionnements observés, au retour du matériel. Après expertise des bénévoles techniciens du CdR, si celui-ci résulte de l'usure normale du matériel les frais de remise en état ou de renouvellement seront assumés par le fonds commun du CdR. Si le dysfonctionnement résulte d'un mauvais usage, les frais seront à la charge de l'utilisateur-coopérateur responsable. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de demander à votre assureur une extension d'assurance pour toute la durée où le matériel est sous votre responsabilité et couvrant la valeur d'achat du matériel (indiquée sur le devis). La responsabilité du Centre de Ressources ne saurait être engagée en cas de non fonctionnement des appareils utilisés.

La signature de ce règlement intérieur engage l'utilisateur-coopérateur à s'y conformer.

Engagements réciproques

ADHÉSION - CONTRIBUTION - JOURNÉES DE DISPOSITION

Adhésion

- 25€ - associations, particuliers, coopératives
- 50€ - collectivités et leurs regroupements (-10 000 habitants)
- 100€ - collectivités et leurs groupements (+10 000 habitants)

Contribution

- Je verse 100€ pour permettre de constituer un fonds commun destiné à l'entretien et au renouvellement progressif du matériel

Disponibilités

- Je m'engage physiquement pour **Faire Ensemble Notre Idéal Culturel Social**
- J'ai des compétences techniques
- J'ai des bras
- J'ai une tête et des petites mains
- Je suis bricoleur.euse
- J'ai

En juin, juillet et août 2018 je peux venir aider (2 jours minimum) :

Vous pouvez me joindre :

- Je n'ai pas encore de manifestation prévue mais je soutiens le CdR en adhérant à l'association
- Je n'ai pas encore de manifestation prévue mais je soutiens le CdR en contribuant au FENICS

Besoins en matériel

- J'ai déjà des besoins en matériel et je note ici :

Le lieu, la date, le nom de la manifestation :

Organisé par :

- J'ai besoin qu'on m'aide à déterminer le matériel nécessaire
- Je sais ce dont j'ai besoin et je note ici :

Les coordonnées de la personne de ma structure qui s'occupera de préparer le matériel :

Ce dont j'ai besoin :

Règlement intérieur

- Je signe le règlement intérieur et engage la structure (nom, téléphone, mail, adresse) :